



V I L L E D E  
G E N È V E

## Communiqué de presse

17 avril 2024

# Renaturation et sécurisation du nant Manant au Bois de la Bâtie

**Des travaux de génie civil ont débuté pour environ 8 mois afin de lutter contre l'érosion, protéger les lieux des inondations, stabiliser les berges et favoriser la mobilité douce ainsi que la biodiversité autour du nant Manant. Ce ruisseau marque la frontière entre la Ville de Genève, qui prendra en charge la renaturation, et la Ville de Lancy, qui financera une nouvelle passerelle et son entretien.**

Le nant Manant du Bois de la Bâtie est un cours d'eau urbain s'écoulant, dans sa partie haute à ciel ouvert sur environ 250 mètres, puis entièrement enterré en aval jusqu'à son point de restitution dans la galerie de l'Aire (sous la route des Jeunes), qui rejoint l'Arve au niveau du pont de Saint-Georges. Le paisible petit ruisseau qui dévale la pente du haut du bois vers l'Arve peut se transformer en torrent, qui déborde lors d'orage violents, inondant jusqu'à la rue des Deux-Ponts. Ce débit très variable a, au fil du temps, provoqué une forte érosion. Le lit du cours d'eau s'est creusé et les berges sont aujourd'hui déstabilisées. Les chemins risquent l'effondrement et des débris s'accumulent à l'engouffrement, lorsque l'eau disparaît sous terre, créant des barrages.

### Travaux nécessaires

Le projet de renaturation prévoit de disposer une trentaine de seuils, d'une hauteur d'environ 50 centimètres, le long des 250 mètres du cours d'eau afin de casser la dynamique de l'eau, réduire la pente et diminuer la vitesse d'écoulement. Ces travaux, menés par le Service des espaces verts (SEVE), permettront de diminuer drastiquement l'érosion du lit de la rivière, qui sera également élargie par endroit. Le cheminement le long de l'eau sera sécurisé et les déplacements à proximité facilités.

### Une nouvelle passerelle

Sur les deux tiers supérieurs du ruisseau, l'accès sera supprimé pour donner plus de place au nant. Une nouvelle passerelle, dépourvue de piliers et donc non soumise à l'érosion des flots, enjambera la rivière et l'entièreté du vallon. Elle prendra appui sur la commune de Lancy en rive droite et sur celle de Genève en rive gauche. La passerelle sera connectée à la promenade Nicolas-Bouvier. L'ensemble du cheminement, dédiée aux mobilités douces, reliera le quartier de la Chapelle au bois de la Bâtie et sera mis en réseau avec la voie verte d'agglomération et la future voie verte de Bernex. La partie basse du chemin sera rénové et son assise renforcée pour éviter les affaissements. Le cheminement maintenu sera entièrement repris mais restera en enrobé pour des questions de pentes. Une nouvelle barrière sera réalisée, les candélabres existants seront remplacés par le modèle utilisé pour les cheminements du bois de la Bâtie.

L'ensemble de ces mesures aura aussi un effet favorable sur la biodiversité, par la création des petits « lacs » engendrés par les seuils, les empièvements et autres installations lumineuses plus respectueuses de l'environnement. Un accès alternatif est proposé aux piéton-n-e-s jusqu'au mois de novembre et la fin des travaux.

### Contact pour les médias :

Anne Bonvin Bonfanti, Conseillère de direction en charge de la communication au Département des finances, de l'environnement et du logement / 079 594 14 92 ou [anne.bonvin-bonfanti@ville-ge.ch](mailto:anne.bonvin-bonfanti@ville-ge.ch)